



Le Mot du Maire

Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens,

Les élections municipales étant programmées pour les 23 et 30 mars prochain, le bulletin municipal du printemps ne pourra pas paraître. C'est pourquoi il a été décidé de retarder d'un mois la parution de ce bulletin. Veuillez nous pardonner ce décalage.

Parmi les dossiers de demande de subventions déposés en 2013, un certain nombre a reçu un retour favorable. Ils concernent la mise aux normes actuelles de la qualité de l'eau du réservoir du Poli avec 20% d'aide du conseil général et 35% de l'agence de l'eau, la réhabilitation de la parcelle du Poli en terrain agricole avec 50% du conseil général et 30% de l'état par le commissariat au massif et enfin l'aménagement du parking du lac et la mise en place d'une nouvelle signalétique avec 21% du conseil général, 21% de la région et 29% du commissariat au massif des Vosges. Merci aux différents financeurs pour leur soutien important.

Nous pouvons maintenant penser à l'élaboration du budget 2014 avant la fin du mandat selon la décision des élus.

Nous attendons fortement la neige qui nous fait défaut en ce début d'hiver. A la fois pour les besoins de l'économie locale ainsi que pour la mise en pratique de l'exploitation du téléski en régie communale qui s'effectue sous la conduite du personnel communal, choix fait par les élus.

Nous sommes très honorés et très fiers de notre championne xonrupéenne Julia Clair qui est sélectionnée pour les premiers jeux olympiques de saut féminin à Sotchi. Nous serons de tout cœur avec elle et lui souhaitons bonne chance.

En cette fin de mandat, je voudrais remercier l'ensemble des élus pour leur profond investissement durant ces 6 années au sein de notre commune, pour leur excellent état d'esprit, leur dévouement désintéressé à la recherche du bien être, du développement et de l'intérêt collectif.

Bonne lecture à tous

Michel BERTRAND



Julia Clair

Bravo Julia pour tes premiers J.O.

Attention :

Nouveau mode de scrutin pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 en page 4.

Xonrupt Longemer encourage Julia Clair

sélectionnée aux Jeux Olympiques de Sochi 2014. Rendez-vous à la salle polyvalente **mardi 11 février 2014** pour assister à sa compétition. C'était fête.

Nettoyage de printemps

rdv le **samedi 29 mars de 9h à 12h.**

Le Conseil Municipal des Jeunes de XONRUPT-LONGEMER vous invite à participer au

Grand nettoyage de Printemps

Samedi 29 mars 2014

De 9 h à 12 h

Rendez-vous devant la Mairie de XONRUPT-LONGEMER

Amenez vos gants et votre bonne humeur pour passer une matinée utile et agréable !

Déchetterie

Déchetterie Intercommunale de la HEUNOTTE à Gérardmer :

HORAIRES D'OUVERTURE HIVER

Période du 16 octobre au 14 mai.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le samedi de 9h à 12h.

et de 14h à 17h.

Le dimanche de 10h à 12h.

HORAIRES D'OUVERTURE ÉTÉ

Période du 15 mai au 15 octobre

Du lundi au vendredi

de 8h à 12 h et de 17h à 19h.

Le samedi de 8h30 à 12h.

et de 14h à 17h.

Le dimanche de 10h à 12h.

Flashez-moi !

Continuez à suivre les actualités de Xonrupt-Longemer avec votre smartphone.



La Vie Municipale

Etat Civil



Naissance

• **Elliott KARCHER** né le 2 décembre 2013 de Cyril KARCHER et de Aurélie VIRY domiciliés 424 route des 4 feignes.

Décès

• Le 9 novembre 2013 à VANDOEUVRE LES NANCY, **Christiane Marguerite NOURDIN** née VOGT, 69 ans, domiciliée 1534 route des Fies.

La roche du page

En ce dimanche froid et pluvieux du 10 novembre 2013, la roche était presque trop petite pour accueillir autant de personnes et de personnalités.

En effet, l'association Xonrupt Histoire et Patimoine, le Maire et le Souvenir Français avaient convié les associations patriotiques, les familles des anciens maquisards, les conseils municipaux des adultes et des jeunes, les personnalités civiles et militaires pour l'inauguration d'une plaque commémorative.

Peu de xonrupéens savent pourquoi une croix a été érigée en ce lieu.

Pendant la seconde guerre mondiale, des habitants de notre citée se sont dressés face à l'envahisseur allemand. Refusant de se soumettre à l'occupant ou au service du travail obligatoire (S.T.O.), certains ont rejoint le maquis et notamment celui de Noiregoutte, La Brayotte au dessus de la Bresse.

Le 16 septembre 1944, le maquis est attaqué par les Allemands, des pertes considérables leur sont infligées, mais des maquisards tombent également, et devant le rapport de forces inégal, les hommes décrochent. Certains seront arrêtés et fusillés le lendemain.

Dix de nos concitoyens sont portés disparus. L'abbé Viard, curé de Xonrupt, décide en concertation avec la population, d'ériger une croix, en l'honneur de ces victimes, à un endroit visible de partout. Le lieu sera la Roche du Page.

Si le nom des 10 maquisards est inscrit sur le monument aux morts, place du 22 octobre 1919 et sur le monument de Noiregoutte, rien ne l'était sur la croix, ni la raison de l'édification de la croix.



C'est chose faite depuis ce 10 novembre 2013. Après les discours de Mr le Maire et de Mr Debruyne président cantonal du Souvenir Français, André CUNY un des derniers maquisards qui a fait partie de ce maquis des hauts de la Bresse avant de rejoindre celui du Vercors nous a fait part de sa vie avec ses camarades disparus. Ensuite un frisson a parcouru l'assistance quand des chanteurs de la chorale « Les Chemises Blanches » emmenés par Roger CUNY entonnèrent le chant des Partisans.

Puis la Marseillaise fut reprise en chœur par l'assistance, avant que les enfants des maquisards tombés face à l'ennemi ne dévoilent la plaque préparée et offerte par monsieur BUELENS, originaire de Belgique, résidant à Xonrupt depuis plusieurs années et bien connu des membres de « Xonrupt, Histoire et Patrimoine ».

Tout le monde se retrouva ensuite à la salle polyvalente autour du verre de l'amitié.

Amitié et souvenirs envers ces hommes, parfois bien jeunes qui ont donné leur vie pour la LIBERTE. Merci à tous pour votre participation à cet hommage.

La station de ski du Poli en régie municipale



Suite à la rupture de délégation de service public du télésiège du Poli par le délégataire, la commune de Xonrupt-Longemer a décidé de reprendre l'exploitation en régie.

Bernard Remy, pisteur secouriste, a accepté de prendre la responsabilité de la gestion.

Les services techniques municipaux sont intervenus pour pouvoir ouvrir la station au plus tôt.

Seulement voilà, la neige n'était pas au rendez-vous pour les vacances de Noël !

Nous espérons qu'elle sera présente pour celles de Février car les jeunes saisonniers ont hâte de faire « tourner » le télésiège et le snack pour le plus grand bonheur de nos vacanciers et des Xonrupéens.

Vie Scolaire

Les nouveaux rythmes scolaires

« Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde, et la concentration sur une semaine de 4 jours à partir de 2008, soit 144 jours contre une moyenne OCDE de 187 jours a aggravé les déséquilibres dans l'organisation des apprentissages. Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite, une nouvelle organisation de la journée et de la semaine scolaires est mise en place dans le premier degré. »

Fort de ce constat, le ministère de l'enseignement a rédigé le décret, dont figure un extrait ci-dessous, imposant à toutes les municipalités la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015.

« ...le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par

demi-journée... L'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé... »

La commune de Xonrupt, comme les autres communes, n'a pas d'autres choix que de mettre en place ces nouveaux horaires et a souhaité travailler en lien avec les partenaires directement concernés qui sont : les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

Ce sont les enseignants qui ont soumis une première proposition. Celle-ci a servi à l'élaboration d'un questionnaire à destination des parents d'élèves. L'objectif était de recueillir leur avis et leur priorité concernant ce nouvel emploi du temps.

Les résultats de ces questionnaires étudiés, une nouvelle réunion s'est déroulée avec la participation des délégués des parents d'élèves.

Enfin, le 16 janvier dernier, les différents partenaires (délégués des parents d'élèves, enseignants

et élus) se sont réunis une dernière fois autour de la table, pour finaliser l'emploi du temps :

Lundi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 15h30 et de 15h30 à 16h30 : TAP* ou APC**

Mardi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 15h30 et de 15h30 à 16h30 : TAP

Mercredi : 8h30 – 12h00

Jeudi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 15h30 et de 15h30 à 16h30 : TAP

Vendredi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h00

Il sera donc appliqué à la rentrée prochaine sous réserve de l'avis de l'Inspectrice de l'Éducation nationale, Mme Bouché et la validation du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, M. Folk.

Concernant le Temps d'Activités Péri-scolaires, la commune a la charge de l'organiser avec le personnel communal ou d'autres intervenants.

* Temps d'Activité Péri-scolaire, le personnel communal prend en charge les enfants dans le cadre d'activités péri-scolaires

** Activité Pédagogique Complémentaire, les enseignants prennent en charge un groupe restreint d'enfants dans le cadre d'aide personnalisée ou de projet pédagogique.



Conseil municipal des jeunes

Cet automne, comme chaque année depuis la création du CMJ (conseil municipal des jeunes), s'est déroulée l'élection de nouveaux membres en classe de CM1. En raison du faible effectif de cette classe, uniquement 4 enfants étaient candidats pour 5 postes. Les nouveaux élus sont donc :

- Alexandre Henri - Delattre
- Louis Parmentelat
- Léa Langlois
- Marjolaine Saxe

Au cours de la première réunion le 17 janvier, ils ont pu échanger avec leurs camarades sur les projets en cours et à venir et proposer de nouvelles idées.

Le premier point abordé fût la préparation et la diffusion d'informations sur le nettoyage de printemps. Cette opération aura lieu le 29 mars 2014 de 9h à 12h.

Puis le projet de création d'une aire de jeu à Xonrupt a été à nouveau évoqué et poursuivi par la mise en place

d'un groupe de travail afin de définir l'espace disponible, les structures et les normes de sécurité.

En fin de réunion, les enfants de la classe de 5^{ème} ont été remerciés de leurs investissements, pour leurs 3 années en tant qu'élus du CMJ, par un petit présent offert par M le Maire.



La Vie Municipale

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014



• Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes de « **Gérardmer Monts et Vallées** » dont la commune est membre. **Vous élierez donc également 4 conseillers communautaires.** Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

• Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires, dont les candidats sont issus de la liste municipale, doit également être présentée complète et paritaire.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

• Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

• Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. **Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.** La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

• Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

• Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter (détail en page 5)
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate
4. Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
5. Élection des conseillers communautaires

La Vie Municipale

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014



• Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R 60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- Carte de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer,
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,
- Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969

- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES NON MUNIS DE L'UNE DES PIÈCES INDIQUÉES CI-DESSUS NE SERONT PAS ADMIS A PRENDRE PART AU SCRUTIN

ATTENTION nouveau mode de scrutin !

Comme les villes de plus de 3500 habitants auparavant, les communes à partir de 1000 habitants sont soumises au scrutin de liste.

Cela signifie que vous devrez voter pour la liste complète sans rature ni rajout de nom, sinon votre bulletin sera considéré comme nul.



Carte d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du

1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures

- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



10 ans

15 ans

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour en savoir plus : <http://www.interieur.gouv.fr/>

Economie

À la plume Vosgienne!

Tenue par le Nonon Marcelin, figure emblématique du magazine 100 % vosgien « Causons-En! », le point de rencontres « A la plume vosgienne », situé à Xonrupt Longemer, est une mine d'or, véritable caverne d'Ali Baba pour tous les amoureux du département des Vosges.

On y trouve en effet différents ouvrages en tous genres qui évoquent tous, d'une manière ou d'une autre les Vosges, les Vosgiens, leur dynamisme et leur créativité.

Sont à découvrir sur place, entre autres, les magnifiques albums de photographies de Joël Couchouron, les livres signés de la belle plume de Roland Marx, les DVD de Jacques Cuny, ceux de Claude Vanony mais aussi les CDS

de Charli Chopat, Yza ou encore Gérard Delon...

« A la plume Vosgienne » est aussi le seul endroit où vous pourrez découvrir ou re-découvrir tous les numéros de « Causons-En », depuis sa création en juillet 2004 et tous les produits édités par les Studios Graphiques C.Chopat, les BD des histoires de Claude Vanony, dessinés par Stéphane Chopat, les histoires du Nonon Marcelin, les aventures d'Edmond, chasseur de Darou et les différents hors-séries parus au fil des ans... Enfin, le maître des lieux est aussi écrivain public et met sa plume et ses connaissances au service de tous ceux qui auraient besoin d'aide pour rédiger des lettres ou des documents particuliers.

À LA PLUME VOSCIENNE



Un point de rencontre 100% vosgien

Le point de rencontre « A la Plume Vosgienne » se trouve à mi-distance entre le Rond-Point du Saut des Cuves et le lac de Longemer. A quelques mètres du magasin Garnier-Thiébaud, en face du bar «Le Café d'Amélie»

1359 A Route de Colmar 88400 Xonrupt/Longemer
Tél: 06-21-10-33-54

Animation

Concert de l'Union Musicale

Le 2 février à la salle polyvalente, nous avons accueilli l'Union Musicale de Gérardmer pour son concert annuel offert aux Xonrupéens.

La première partie était consacrée aux morceaux de la classe d'orchestre 2^{ème} cycle de l'Ecole de Musique.

La deuxième partie a été interprétée par l'Union Musicale avec une douzaine de morceaux connus de Tchaïkovski, Johan et Joseph Strauss, et sous la baguette de l'excellent directeur Ludovic BERARD

et présenté avec humour par le président Eric TISSERANT.

Ce fût un excellent moment passé en compagnie des 65 musiciens et les spectateurs ont été enchantés de la prestation. Nous les espérons plus nombreux l'an prochain.

Merci et bravo à l'Union Musicale pour son excellente prestation et rendez-vous aux prochains concerts.



Sport

Les JO avec Julia

Issue d'une famille de skieurs, où la tradition du ski est bien ancrée, Julia commence le saut à ski à l'âge de huit ans, sur des petits tremplins en neige aux jeux du saut.

Elle est souvent bien placée, parmi une majorité de garçons. Elle gagne un jeu du saut à la Mauselaine à GERARDMER.

- Après la 3^{ème}, pour parfaire dans sa discipline, elle rejoint le Pôle Régional de Villars de Lans. A l'époque, seul le tremplin de Xonrupt existait.
- Après des années de travail, elle intègre l'équipe de France féminine de saut à ski.
- En 2013, elle devient vice championne du monde par équipe.
- En Janvier 2014, elle remporte la coupe de France à Chaux-Neuve.
- Ses meilleures places en coupe du monde : 4^{ème} en été et 8^{ème} en hiver.
- Elle est dans le TOP 15, au niveau mondial.



• Avant de s'envoler pour SOTCHI, elle passe par la Slovénie pour sauter sur le 120 à Planica.

• Ensuite elle part en Italie pour le championnat du monde Junior en compagnie de Nicolas DIDIER, qui, lui, est sélectionné pour le combiné Nordique.

Tous derrière Julia :

• Le 11 février, la salle polyvalente était pleine à craquer pour assister à la retransmission en direct du concours de saut féminin et encourager Julia qui s'est classée 19^{ème}. • De même, les supporters ont encouragé Maxime lors de la retransmission de sa compétition du combiné nordique le lendemain 12 février.



Retransmissions en direct en partenariat avec Télé Technique Gérardmer.

Environnement

Brûlage de Déchets

Rappel de la réglementation

Le brûlage de déchets, y compris verts (tonte de pelouses, taille de haies, arbustes, etc.) est interdit sur l'ensemble du Département des Vosges. (Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts adressée au Préfet).

Cette pratique, punie d'une **contravention de 450€**, réduit substantiellement la qualité de l'air et a de graves conséquences sanitaires. En effet, les déchets verts rejettent notamment des substances cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines ou encore les furanes. La toxicité est encore accrue lorsque la combustion a lieu avec d'autres déchets.

Le brûlage des déchets verts, assimilés à des déchets ménagers, est donc interdit toute l'année et sur l'ensemble du département des Vosges.

Le maire ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire en la matière. Même à titre exceptionnel, il ne peut donc pas

autoriser ses administrés à brûler leurs déchets verts à l'air libre (avis du Tribunal administratif de Nancy du 15 février 2007). Seul le préfet peut prendre un arrêté pour accorder des dérogations à titre exceptionnel. Le fait de brûler des déchets verts à l'air libre constitue une infraction au Règlement sanitaire départemental des Vosges, passible d'amendes.

Concernant notre commune, la municipalité a pris un Arrêté Municipal interdisant tous les feux sur le territoire. Il s'agit de l'**Arrêté n° 119 / 2013**. Ce document est consultable en Mairie.

L'élimination peut être effectuée à la déchetterie intercommunale de la Heunotte à GERARDMER où l'accès est gratuit. Il peut être aussi exploité par un professionnel (fabrication de plaquettes pour chaufferie bois ou autre ...).

Nettoyage de Printemps

Dans le cadre de l'opération « Vosges, le plus beau est avenir » initiée par le conseil général des Vosges, la municipalité, en association avec le conseil municipal des enfants, reconduit son nettoyage de printemps.

Cette opération se déroulera le samedi 29 mars 2014 de 9h à 12h.

Rendez vous à 9h devant la mairie et suivant le nombre de participants, plusieurs groupes pourront être créés pour nettoyer différents secteurs en même temps.

Des gants et des sacs poubelles fournis par le conseil général vous seront distribués. Pensez à vous équiper de bonnes chaussures et amener avec vous un gilet réfléchissant, nous en possédons quelques uns qui pourront vous être prêtés.

La journée sera annulée en cas de mauvais temps ou si le terrain est enneigé.

La propreté est l'affaire de tous, plus nous serons nombreux, plus le travail sera facilité et plus vite effectué.

Merci, par avance, à tous pour votre bonne volonté.



Réglementation

Lutte contre les bruits de voisinage

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n°80/92 relatif aux bruits de voisinage:

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses

à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après:

- les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Manifestations

Février

Dimanche 23

TRACE VOSGIENNE DE SKI DE FOND

Cette année encore, vous pourrez vous inscrire sur internet, mais ce n'est pas une nouveauté ! Par contre ce qui en est une, c'est que vous pourrez le faire à partir d'un lien sur le site sans devoir vous inscrire sur un site pro. Deux options s'offriront à vous: inscription complète sur le site avec paiement par carte (frais offert pour le 45 et le 25 km), ou pré-inscription sur le site, votre inscription ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement. Retrouvez toutes les infos concernant les inscriptions dans l'onglet INSCRIPTIONS du site. Les foyers à l'honneur! En marge des courses de la Trace Vosgienne se dérouleront des courses foyers. Ce sera l'occasion pour les spectateurs de pouvoirs encourager nos futurs champions! Cette année la Trace Vosgienne a souhaité s'investir pour une bonne cause et soutient l'association Génération 22. Le but étant de faire connaître un peu plus encore cette association en lui apportant une visibilité supplémentaire.

Programme : SAMEDI Centre des congrès, la Bresse – centre 14h – 18h
Retrait des dossards -Inscriptions sur place DIMANCHE Chalet de la coupe du Monde, La Bresse La Ténine 7h – 9h
Retrait des dossards pré inscrits 45km et 25km 9h30 Départ 45km et 25km 9h40
Départ 5km et 10km 14h Remise des récompenses Cérémonie de clôture 45km et 25km AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE DIMANCHE.

Mars

Mercredi 5

LES «JEUX DU SAUT À SKIS»

Sur la piste de ski alpin du Poli, tremplin K12 à partir de 13h. Renseignements Mme HARREL Marinette au 06.71.97.72.00.

Avril

Dimanche 6

CONCOURS DE FLÉCHETTES

Concours de Fléchettes organisé par l'Association XONRUPT-FLECHETTES A la salle polyvalente à partir de 9h Renseignements au 06.04.65.16.91

Samedi 12

BOURSE AUX VÉLOS

Bourse aux vélos organisée par le Club Gérardmer Cyclotourisme et loisirs, affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme. Dépôt de 9h à 12h00. Vente au public de 14h à 17h. Sous le préau de l'école Jean-Macé à Gérardmer (derrière la place du Tilleul).

Mai

Du mercredi 30 avril au dimanche

4 mai

EXPOSITION DE PATCHWORK

Dans la salle Polyvalente de Xonrupt. Organisée par l'association VosgPatch De 14h à 18h. Renseignements Mme MATHIEU Brigitte au 03.29.25.43.97.

Dimanche 18

VIDE GRENIER DE LA SOCIÉTÉ DES FÊTES

Vide Grenier organisé par la société des fêtes de Xonrupt-Longemer. De 6h à 18 h sur la place du 22 octobre 1919. Renseignements auprès de Roger Michel au 06.72.27.62.33. Tarifs pour les exposants: 5€ les 3 mètres et 2 € le mètre supplémentaire.

Du vendredi 23 au dimanche 25

EXPOSITION MACROPHOTOGRAPHIQUE

sur les insectes par Anna RECK Foyer de la Salle polyvalente De 9h à 12h et de 14h à 19h.

Mercredi 28

CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE UNSS DE TRIATHLON-DUATHLON

sur l'espace public de Longemer

Juin

Vendredi 6

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE TRIATHLON-DUATHLON

sur l'espace public de Longemer

Dimanche 22

EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS

Exposition de véhicules anciens organisée par l'Association «RÉTRO LOISIRS». Les véhicules (environ une cinquantaine) seront exposés sur la place de la Mairie de Xonrupt-Longemer de 11h30 à 17h

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi de 9h à 12h

Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50

Service eau-assainissement :

en cas d'urgence : 06 80 00 79 39 – 24h/24

Prochaine parution

En raison des élections municipales des 23 et 30 mars, la date de la parution du bulletin municipal sera décidée par la future commission -

La remise de vos articles et annonces peut être transmise par courriel : infocom.mairie@xonrupt.fr

Liste des membres du bureau mairie Xonrupt-Longemer :

- Michel BERTRAND - Maire
- Patrick VIRY - 1^{er} adjoint
- Sandrine JEANDON - 2^{ème} adjoint
- Laurent MONGAILLARD - 3^{ème} adjoint
- Hélène ORILLARD - 4^{ème} adjoint

Permanences du Maire et des Adjoints :

- Maire : Monsieur le maire reçoit uniquement sur rendez-vous.
- Adjoints : Les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Directeurs de la publication :

- JEANDON Sandrine
- MONGAILLARD Laurent

Technicien informatique :

- Laurent MONGAILLARD Membre de la commission information communication

Membres de la Commission information communication :

- Patrick VIRY
- Hélène ORILLARD
- Roger JACQUEL
- Corine CROUVEZIER
- Corinne MARTIN

Ont collaboré à ce numéro :

Marinette HARREL-PONCEOT, Nathalie THOMAS, Robert CHOPAT.

Crédit photos :

Mairie de Xonrupt Longemer, Ecole Elémentaire.

Conception graphique :

Image&Quadri© 03 29 35 00 23 Golbey.